

Article 29 du Règlement

canadienne du blé fixe un prix initial qui reflète les véritables conditions du marché.

Beaucoup de gens souscrivent à l'établissement de prix initiaux en fonction directement du cours mondial actuel. A défaut, deux problèmes très précis risquent de se poser. D'abord, la plupart des agriculteurs ne tiennent pas à ce que le système de commercialisation de la Commission du blé serve de système de répartition des revenus. Ils souhaitent que le régime de mise en commun, qui a si bien servi les agriculteurs canadiens au cours des dernières années, soit distinct du régime de répartition ou de soutien du revenu. Selon le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse), personne n'a rien dit de tel, mais c'est tout à fait ce qu'on a laissé entendre en proposant que le prix initial soit maintenu à un niveau qui n'a rien à voir avec le prix mondial en vigueur.

● (2040)

Comme les députés le savent, on s'inquiète en deuxième lieu du secteur de l'élevage et du fait que les industries de transformation qui utilisent les céréales fourragères comme matière première doivent produire en fonction du marché nord-américain. Elles doivent être concurrentielles par rapport à l'ensemble de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire notamment par rapport aux États-Unis.

Comment devons-nous nous comporter, par exemple, à l'égard des éleveurs qui utilisent l'orge comme matière première? Le député n'ignore sans doute pas que 60 p. 100 et parfois davantage de l'orge cultivée dans l'ouest du Canada sert d'aliment du bétail. Par conséquent, si on maintient le prix initial à un niveau supérieur à celui du marché mondial, l'industrie canadienne de l'élevage, qui absorbe une plus grande partie des céréales fourragères de l'Ouest que nos marchés mondiaux, est obligée d'affronter la concurrence en acceptant un prix artificiellement élevé fondé sur des attentes liées au marché mondial. Voilà pourquoi le président du syndicat du blé de la Saskatchewan a fait preuve de bon jugement en déclarant que l'organisme qu'il représente favorisait pleinement l'établissement par la Commission canadienne du blé d'un prix fondé sur la situation véritable du marché. C'est exactement ce à quoi nous nous sommes employés.

Permettez-moi de dresser maintenant un tableau de l'agriculture. Il y a tout de même lieu de rétablir l'équilibre. On a totalement raison de parler de la faiblesse du cours mondial des céréales et des oléagineux, mais d'autres secteurs de l'agriculture canadienne se trouvent en meilleure posture. Celui du bœuf, par exemple, se porte assez bien. Le marché s'est sensiblement amélioré. Je peux en dire autant à propos du porc, des secteurs dont on assure la gestion de l'offre, comme la volaille et la production laitière, ainsi que le confirment les données sur le revenu agricole global au Canada.

De 1981 à 1984, le revenu net global de la production agricole du Canada s'établissait en moyenne à 6 milliards 165 millions de dollars. L'an dernier, il est grimpé à 7 milliards. Il s'agit du revenu global provenant de l'ensemble de l'agriculture. Quant aux recettes, elles s'élèvent globalement à 20 milliards de dollars. En 1987, le revenu agricole global devrait se situer à peu près au même niveau qu'en 1986. Ces prévisions

concernent l'ensemble des produits agricoles dans la totalité des régions.

Penchons-nous maintenant sur la situation la plus grave, soit le revenu obtenu pour la production des céréales et des oléagineux dans l'ouest du Canada. Voilà où le bât blesse. Je vais citer quelques chiffres afin de bien situer les choses.

Entre 1981 et 1984, la moyenne dépassait légèrement 3 milliards de dollars. Il s'agit du revenu net. En 1986, celui-ci a baissé d'un peu plus de 800 millions, pour se fixer à 2,2 milliards. Selon les prévisions de 1987, il va remonter légèrement pour atteindre 2,5 milliards. On pourrait se demander, comment les recettes nettes peuvent augmenter lorsqu'on fait face à des baisses aussi marquées des prix. Il y a deux raisons à cela, monsieur le Président.

Tout d'abord, le gouvernement a décidé d'aider la Commission canadienne du blé et d'autres personnes qui écoulent notre production céréalière sur le marché mondial. En fait, nous réussissons fort bien à vendre nos produits. Nous avons accru notre part du marché au cours de la dernière campagne agricole, et il se peut que nous fassions de même cette année. Pour la première fois depuis un certain nombre d'années, le Canada représentera plus de 20 p. 100 du marché mondial du blé. Cela découle directement de la décision du gouvernement d'aider la Commission canadienne du blé à vendre nos produits.

Si les recettes nettes augmentent, c'est également grâce à l'appui qu'apporte surtout le gouvernement fédéral. Je voudrais vous faire part d'autres chiffres extrêmement surprenants, afin de montrer l'appui que le gouvernement fédéral apporte à l'agriculture de l'ouest du pays. De 1983 à 1987, cette aide a augmenté de façon marquée. De 1981 à 1984, l'aide financière du gouvernement était, en moyenne, de 336 millions de dollars par année. En 1987, on estime qu'elle s'élèvera à 2,6 milliards de dollars. Nous avons su répondre à une situation fort délicate.

Permettez-moi de vous donner un exemple de certaines de nos actions. En ce qui a trait au Programme spécial canadien pour les grains, nos vis-à-vis nous ont ridiculisés à l'automne dernier. Un député provincial de la Saskatchewan a parlé de «mythe». Il a affirmé que ce programme ne verrait jamais le jour. Nos vis-à-vis ont déclaré qu'il allait s'agir d'une garantie de prêt et non d'argent sonnante. Or, le gouvernement verse bel et bien de l'argent à une vitesse record. La campagne agricole commence le 1^{er} août et elle n'avait débuté que depuis deux mois lorsque le premier ministre a annoncé qu'en principe, on allait prévoir une somme de 1 milliard de dollars. Il l'a précisé dans le discours du trône, si les députés s'en souviennent. Quatre mois après le début de la campagne agricole, on a précisé comment cet argent allait être versé. C'était en décembre, lors de la conférence sur les perspectives agricoles. On a versé le premier paiement aux agriculteurs de l'Ouest en janvier et on versera le dernier vers la fin du mois de mai, soit trois mois avant la fin de la campagne agricole. Ce milliard sera mis, en totalité, à la disposition des agriculteurs trois mois avant la fin de la campagne agricole, c'est-à-dire au moment même où ils en auront besoin.